



## Durée légale de l'estimation d'un bien immobilier

-----  
Par Caro25

Bonjour,

Mes parents sont en cours de divorce;propriétaires de leur maison,un des deux souhaite la garder,et donc racheter la part du second...Or pour se faire celui qui rachète la part de l'autre,s'appuie sur une estimation du bien faite en février 2020,il y a presque deux ans...

Légalement,quelle est la durée d'une estimation? Et quel droit ou texte faut il faire valoir,pour redemander une nouvelle estimation?(le marché a changé pendant ce temps écoulé)

MERCI

-----  
Par ESP

Bonjour

Une estimation peut être valable tant que l'on est d'accord.

En, cas de désaccord, on peut la refaire.

Le mieux est de passer par un expert agréé auprès des tribunaux